

21 mai 2024  
056

- > Prescripteurs
- > Pharmaciens propriétaires

## Rappel – Fin de la couverture d'assurance du Lucentis<sup>MC</sup>

Dans les infolettres [248](#) et [249](#) du 12 décembre 2023, nous annonçons la fin de la couverture d'assurance du médicament biologique de référence **Lucentis<sup>MC</sup>**, sauf pour les exceptions prévues. Nous annonçons également une période pour effectuer la transition vers un médicament biosimilaire du **Lucentis<sup>MC</sup>**. Cette période de transition se termine le **22 mai 2024**. Si vous n'avez pas encore modifié l'ordonnance de vos patients, assurez-vous de le faire sans tarder.

Notez que deux médicaments biosimilaires du **Lucentis<sup>MC</sup>** sont présentement inscrits à la *Liste des médicaments*, soit le **Byooviz<sup>MC</sup>** et le **Ranopto<sup>MC</sup>**.

c. c. : Association québécoise des pharmaciens propriétaires  
Développeurs de logiciels – Pharmacie

Courriel et site Web	Téléphone	Heures d'ouverture
<a href="http://www.ramq.gouv.qc.ca/courriel">www.ramq.gouv.qc.ca/courriel</a>	Québec 418 780-4208	Du lundi au vendredi,
<a href="http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels">www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels</a>	Montréal 514 687-3612	de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
	Ailleurs au Québec 1 888 330-3023	(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)